

litique. Frayssinous a pris un rang modeste, mais digne, dans un genre où Bossuet a été créateur et maître souverain.

Frayssinous devait beaucoup à l'estime particulière de Louis XVIII, dont il prononça l'oraison funèbre. Lorsque le prêtre apologiste, redoutant d'avoir charge d'âmes, eut refusé le siège d'Amiens, ce prince lui voulut donner un évêché *in partibus infidelium*, et choisit le titre d'Hermopolis, ou ville d'Hermès, dans la Haute-Égypte. Hermès, chez les mythologues païens, avait le privilège de représenter l'éloquence, et Louis XVIII, qui n'était pas sans quelque prétention à l'esprit, crut faire en cette rencontre une ingénieuse application de son savoir : elle était bien plutôt profane et peu saisissable au commun des hommes.

Pendant que Mgr d'Hermopolis se préparait à recevoir la consécration épiscopale, le roi, persuadé qu'il pourrait rendre d'éminents services à la tête de l'instruction publique, le nomma grand-maître de l'Université par une ordonnance du 1^{er} juin 1822. A la première distribution des prix du grand concours, Mgr d'Hermopolis parut en rochet et en mosette, et fit entendre à la jeunesse des colléges d'aimables et affectueuses paroles. Toutefois, malgré la douceur de son caractère et la tournure conciliante de son esprit, malgré ses lumières et ses bonnes intentions, il se trouvait dans l'impossibilité de faire ce que le roi attendait de lui. Au lieu de s'épuiser à réformer l'Université, il nous semble que la Restauration eût mieux fait de renoncer au monopole, et de laisser le champ libre à des corporations rivales ; les études auraient gagné à une forte émulation, et l'on eût évité, en plaçant tout le monde dans le droit commun, ces luttes passionnées qui amenèrent plus tard les stupides ordonnances du mois de juin 1828. Le clergé fut impuissant à discipliner un corps indépendant par sa nature, et il recueillit tout l'odieux du bien qu'il essaya sans pouvoir réussir. « Quand une fois la fortune nous arrive, disait en plaisantant Mgr d'Hermopolis, l'on ne sait plus où l'on va. » Le 31 octobre 1822, ce prélat fut élevé à la dignité de Pair de France, avec le titre de comte, et devint ainsi membre de la noble Chambre, où les intérêts de la religion trouvèrent toujours en lui un défenseur zélé, sans